

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018 A 20H30

Date de convocation : Le 25/09/2018

Date d'affichage : Le 25/09/2018

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le 28 septembre 2018 à 20H30 sous la présidence de Mr DE BUSSY Jacques, Maire.

Nombre de conseillers : - En exercice : 11

- Présents : 10

- Votants : 10

ETAIENT PRESENTS :

DE BUSSY Jacques, Maire, Mr LAGOUTTE Damien, 1^{er} adjoint, Mme SUCHET Ghislaine, 2^{ème} adjointe, Mr PERRIER Jean Luc, 3^{ème} adjoint, Mr FORAY Thomas, Mme GARDIN Bernadette, Mr LONGIN Olivier, Mr LAGOUTTE Michel, Mme RAPHANEL Jeannine, Mr MORANA Antoine.

Excusé : Mr TISSIER Nicolas

Le compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

1- DELIBERATIONS :

- **1^{ère} délibération : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux Rhône-Loire-Nord :**
Ce rapport est adopté à l'unanimité.

- **2^{ème} délibération : Subventions :**

*RASED : Afin de permettre à cette structure spécialisée de l'Éducation Nationale d'accompagner les élèves de l'école de Ranchal en difficulté : participation au financement de matériel à hauteur de 26.93 €.

*LA PASSERELLE (Médiateur santé addictologie) : Pour permettre l'accompagnement aux soins et/ou suivi des personnes psycho dépendantes : versement d'une subvention de 96 €

* AMICALE LAIQUE : Versement de la subvention annuelle pour permettre le fonctionnement du service de restauration scolaire : 7 700 €. Un rapport sera remis sur cette activité.

* INDEMNITE DE CONSEIL allouée au comptable du Trésor pour l'année 2018 : 267.91 €.

- **3^{ème} délibération : Délégations auprès des organismes extérieurs :**

* Auprès du Centre social de Cours La Ville qui accompagne les démarches légales et sociales des particuliers :

Titulaire : Ghislaine Suchet

Suppléant : Jeannine Raphanel

* Auprès de l'Office de Tourisme :

Titulaire : Bernadette Gardin

Suppléant : Antoine Morana

* Auprès du Mémorial de Thel :

Membres élus : Thomas Foray, Michel Lagoutte et Damien Lagoutte.

Membres non élus : Gabriel Tissier et René Vallet

* *Après du SYRTTA* (Syndicat mixte Rhins, Rhodon, Trambouzan et Affluents) qui s'intéresse aux cours d'eau, à la biodiversité et aux contrats de rivière.

Titulaire : Olivier Longin

Suppléant : Ghislaine Suchet

* *Après du SYDER* (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) qui organise la distribution d'électricité pour 229 communes)

Titulaire : Ghislaine Suchet

Suppléant : Michel Lagoutte

* *Après de Rhône Loire Nord* qui organise la distribution d'eau :

Titulaire : Jacques de Bussy

Suppléant : Damien Lagoutte

* *Après de l'épicerie sociale* :

Titulaire : Mme Bernadette Gardin

- 4^{ème} délibération : Commissions Communales :

***AFFAIRES GENERALES :**

Jacques de Bussy, Antoine Morana, Jeannine Raphanel, Mme Depauw, Valérie Déjour, Robert Longin, Mr Bachir Bekkadour, Anne Perrier, Nathalie Lépine, Jeanine Bussière

***URBANISME :**

Jacques de Bussy, Damien Lagoutte, Thomas Foray, Michel Lagoutte, Nicolas Tissier, Bernadette Gardin, Gérard Jacquet, Adrien Bernard, Jean Pierre Beneito, Marc Gignoux, Laurent Longin

***TRAVAUX VOIRIE :**

Jacques de Bussy, Ghislaine Suchet, Michel Lagoutte, Olivier Longin, Jean Yves Merlier, Gérard Depauw, René Vallet, René Scotti, René Favre, Vivien Scotti, Aurélie Suchet, Bernard Ducros, André Guillermin

***DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Jacques de Bussy, Jean Luc Perrier, Bernadette Gardin, Antoine Morana, Nicolas Tissier, Olivier Longin,

Axe agriculture : Olivier Longin, Nicolas Tissier, Pascal Renard, Jean Pierre Suchet.

Axe commerce, services : Bernadette Gardin, Antoine Morana, Nicolas Tissier, Suzanne Guillermin, Bernard Ducros et Philippe Brossault

Axe tourisme : Antoine Morana, Bernadette Gardin, Nicolas Tissier, Jeanine Bussière, Franck Favre.

- 5^{ème} délibération : 0 Phyto:

La commune s'engage dans le processus « 0 phyto » afin d'être en accord avec la réglementation qui rend cela obligatoire pour 2020. Certaines communes disposant de matériel permettant de faciliter la mise en place de ce nouveau procédé écologique, il sera recherché des partenariats avec elles.

-6^{ème} délibération : Déclaration d'intention d'un rapprochement avec la commune de Cours en 2020 :

La création d'une commune nouvelle est une opportunité pour redonner à notre commune les moyens de son avenir. Parmi les différentes hypothèses, le rapprochement avec Cours paraît le plus adapté à l'histoire et au fonctionnement de notre commune.

Aussi, il convient, d'une part, de travailler à l'établissement d'un projet communal attractif, et d'autre part, d'anticiper sur les mesures à prendre, notamment fiscales, pour être prêt à une intégration dans une nouvelle commune.

- **il reviendra aux conseils municipaux constitués après les élections de 2020 de statuer sur ces montages.**

2. URBANISME : REGLEMENTATION ET MISE EN CONFORMITE DES PROJETS EN COURS AVEC LES REGLES D'URBANISME APPLICABLES :

La commune est en phase d'approbation d'un Programme Local d'Urbanisme (PLU) qui précisera pour les années à venir les règles d'urbanisme en vigueur. La commune détiendra alors pleinement la compétence urbanisme. Ce dossier est suivi par Damien Lagoutte.

Actuellement, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique (RNU) et qui est mis en œuvre par les services de l'Etat.

Nous devons mettre à profit cette phase de transition pour inciter les porteurs de projet de construction ou de rénovation à se mettre en conformité avec le RNU d'une part, et les prochaines décisions prises au titre du PLU, d' autre part.

En cas de manquement à ces obligations, le maire devra utiliser son pouvoir de police

- **Il est nécessaire de rappeler que les règles d'urbanisme s'appliquent à chacun, indépendamment des obligations fiscales liées à l'achèvement des travaux.**

3-ASSOCIATIONS VIE LOCALE:

3.1 PROJET DE SENTIER DE RANDONNEE PERMANENT

En concertation avec le conseil municipal, le Comité des Fêtes a répondu à un appel à projet de « Jeunesse et Sport » visant à renforcer son engagement sur la randonnée.

Le but est de créer un circuit de randonnée permanent, et accessible à tous, en intégrant des supports pédagogiques permettant la découverte de la faune et de la flore, ainsi que la lecture des paysages.

Ce sentier pourra être mis en marché et animé par un guide professionnel. Il pourrait faire l'objet d'ateliers sur l'utilisation culinaire des plantes.

3.2 APPUI AUX ASSOCIATIONS

Le conseil envisage de créer une journée inter associations en janvier 2019, lors des vœux du maire.

L'objectif est pour chaque association de présenter et de promouvoir son activité.

Une réunion sera proposée pour préparer cette rencontre, elle sera l'occasion de réfléchir à d'éventuels partenariats entre associations.

L'ouverture du site communal aux associations permettra à chacune de bénéficier d'un support de promotion et d'information. Ce dossier est porté par Antoine Morana

3.3 REPAS INTERGENERATIONNEL A GRANDRIS : 23 personnes inscrites ; Jeannine Raphanel représentera le conseil.

3.4 EPICERIE CULTURELLE :

Faute de subventions suffisantes, la tournée a été interrompue. Bernadette Gardin a suivi cette animation dont il sera recherché pour 2019 une meilleure intégration dans la vie du village.

3.5 LIENS ENTRE RANCHAL ET LES COMMUNES DE LA COR :

La COR a confié à une compagnie de théâtre une mission de mise en lien des villages et de leurs habitants. Cette initiative concerne Lamure/Azergues, Cours, Tarare et Ranchal.

Ranchal a été choisi pour la qualité de fonctionnement de son école et en particulier pour la qualité de son projet jardin.

A cette occasion, des rencontres sont organisées avec d'autres habitants, en particulier le club des aînés. Cette découverte fera l'objet de choix de photos de la commune qui serviront de support de présentation aux trois autres communes.

Une exposition finale retraçant l'ensemble du travail accompli sur les quatre communes se tiendra à Ranchal en décembre.

Bernadette Gardin et Janine Raphanel suivent cette opération.

4. DEVELOPPEMENT

4.1.- PHOTOVOLTAÏQUE :

Une installation photovoltaïque est en cours sur le toit de l'école. Elle est réalisée en partenariat avec la COR, sur financement de la COR. Une visite de chantier a eu lieu avec le maître d'œuvre. Les travaux seront effectués du 22 au 26 octobre par l'entreprise ECO ENERGIE. Damien Lagoutte et Michel Lagoutte suivent ce projet.

4.2. RAID BLEU :

Cette randonnée de quad est organisée par un professionnel de l'évènementiel. Jusque-là le circuit retenu évitait Ranchal. Jean Luc PERRIER a convaincu les organisateurs de faire évoluer leur tracé. Le Raid Bleu passera dans le village du 01 au 04 novembre. Il en est attendu des retombées pour le commerce.

4.3 RENCONTRE AVEC Mr MERCIER, PRESIDENT DE LA COR :

La commune a accueilli Michel Mercier, président de la Cor, accompagné de deux techniciens de la Cor, Simon Perrache (responsable du pôle économie) et Eric Malatray, directeur des grands projets. Aux côtés du maire, étaient présents Ghislaine Suchet, Michel Lagoutte, Jeannine Raphanel, Bernadette Gardin.

En matière économique, la politique menée par la COR a contribué à un appui particulièrement fort aux territoires proches de l'A89. Dans une perspective de rééquilibrage, la COR souhaite mieux prendre en compte les projets des communes rurales. A cet effet, elle s'est donné les moyens d'intervenir directement commune par commune. Pour cela, elle interviendra sous forme de fonds de concours, permettant une approche sur mesure.

Les demandes de la commune à l'égard de la Cor s'orientent autour de 4 axes :

- Le financement d'investissements immobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services et des commerces.
- L'appui technique de la COR sur les dossiers en lien avec l'entrepreneuriat, la transition énergétique et le tourisme.
- L'amélioration du transport à la demande
- La création d'un circuit de randonnées à vocation touristique porteur de retombées pour le commerce local.

Mr le Maire doit rencontrer le responsable du pôle économique de la COR, afin d'examiner les modalités concrètes de mise en œuvre de l'aide financière que la COR peut apporter à la commune sur des projets profitables à notre territoire.

5. TRAVAUX

5.1. MARCHES PUBLICS :

Le code des marchés publics s'impose pour des marchés supérieurs à 25 000 €.

Pour des marchés d'un montant inférieur, la commune doit définir ses propres règles. Ainsi, pour tout achat supérieur à 1 500 € HT, il conviendra de solliciter au moins deux prestataires.

5.2. DECHETERIE :

La déchetterie est fermée définitivement ; pour faciliter la transition, il sera possible d'y accéder, les samedis de 09 heures à 17 heures, jusqu'au 15 novembre. Ghyslaine Suchet, Michal Lagoutte et Olivier Longin pilotent ce dossier sensible pour la commune.

- **Cette disposition est conditionnée au bon usage de la déchetterie ; elle sera remise en cause s'il s'avérait que d'autres déchets que les déchets verts étaient déposés.**

5.3. - TRAVAUX RESEAU D'EAU :

La rénovation du réseau est engagée. Le chantier devrait se dérouler jusqu'à mi-novembre avec des incidences sur la circulation routière. Une réunion de chantier a lieu chaque semaine, l'adjointe aux travaux, Ghislaine Suchet, y fait remonter les attentes des ranchalais.

Pour les hameaux non desservis par le réseau qui s'interrogent sur l'intérêt d'un raccordement, le syndicat RLN est en mesure de conduire ou de réactualiser les études sur les conditions de création d'un raccordement au réseau d'eau potable. Ces études sont gratuites.

5.6. MAISON EN RUINE AU BORD D'EAU :

Au regard du risque d'effondrement encouru, eu égard à l'état de délabrement, une procédure de démolition de la bâtisse a été engagée, sous le couvert du tribunal administratif. Ghislaine Suchet a en charge ce dossier.

6- ECOLE :

Bon fonctionnement de l'école avec un effectif de 37 élèves pour l'année 2018-2019.

Le contrat de Nathalie Voisin a été reconduit pour 16 heures par semaine (ménage école, mairie, salle des fêtes, et surveillance cantine).

L'aide financière (1000 €) que versait la CAF pour aider au fonctionnement de la garderie est supprimée, pour cause de restrictions budgétaires. La commune compensera. Damien Lagoutte est en charge de la relation avec l'école.

7. FINANCES COMMUNALES

A la demande du Maire, les services du Trésor, en la personne de Monsieur Premel, Trésorier de Thizy, ont conduit une étude sur les finances communales dont les points clés sont les suivants :

- Zéro endettement
- Fond de roulement disponible relativement important
- Budget de fonctionnement par habitant supérieur à la moyenne des communes
- Budget d'investissement nettement inférieur à la moyenne des communes

Cette étude confirme que la commune a une vraie capacité d'investissement dont le conseil à l'obligation d'en faire le meilleur usage pour mettre à niveau l'attractivité de notre commune en termes d'habitat et d'urbanisme, de tourisme, de transition énergétique, de maintien et de développement du tissu économique.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Maire
Jacques De Bussy